



**PROCES VERBAL REUNION DU BUREAU**  
**à Saint Christophe sur Roc (Deux-sèvres)**  
**Les 18 et 19 juin 2016**

*Présents (5):* Gaël KANEKO, Jean Michel HOUTAVOINE, Eric ALEXIS, José PREVOT, Vanessa BUSTO

*Présent via Conférence téléphonique (1):* Delphine CHAPON

*Absent excusé (1):* Vincent BIOT

### **1. Convention PALLU**

“Au compte-rendu du conseil d’administration du 14 mai 2016 :

L’actuelle convention de dépôt arrivera à terme en 2017 alors que le projet actuel de Centre d’Interprétation du Milieu Souterrain n’aboutira pas avant plusieurs années.

La nouvelle proposition de Patrick PALLU permet de trouver une solution quant à l’avenir de ces collections ».

La proposition de Patrick PALLU est soumise au vote du conseil d’administration.

<b>Vote :</b>
---------------

Pour : 14	Contre : 0	Blanc : 0
-----------	------------	-----------

### **Ce projet est adopté à l’unanimité**

Il est rappelé que le projet de CIMS n’a pas pour but d’exposer l’intégralité de ces collections mais de les exploiter de façons parcellaires et tournantes.”

Patrick PALLU a récupéré les objets de sa collection qui étaient déposés au Musée de Courniou. Ils sont actuellement chez lui. La convention qui pose question a été envoyée par la Fédération mais n’a pas été signée par Patrick PALLU. Il souhaite que la collection soit classée, pour être protégée. Pour que la collection soit classée, il faut passer par un musée.

Jean-Michel HOUTAVOINE se mettra en contact avec le musée Lecocq à Clermont Ferrand pour le côté réglementaire.

Le centre d’interprétation du milieu souterrain n’a pas vocation à exposer cette collection. Elle pourrait y être en réserve mais sans classement.

Solutions possibles :

- a) Il est proposé de récupérer la partie correspondante à la FFS.
- b) Patrick PALLU garde ses objets et la convention devient caduque.
- c) Patrick PALLU nous propose un musée qui classerait l’exposition : une réunion tripartite serait organisée.
- d) Tout ou partie de la collection est mise en réserve, par exemple au centre d’interprétation du milieu Souterrain.



Attention, à maintenir la convention de 2007 (la convention est valable jusqu'en 2017) qui protège la collection.

Pour info : l'appellation Musée de la Spéléologie a été refusé par l'INPI (Institut National de la Protection Intellectuelle).

Historiquement, Patrick PALLU a fondé le premier Musée de la Spéléologie en région parisienne, ensuite le musée a déménagé à Courniou les Grottes.

## 2. Opération Mc Donald :

- Bilan

Selon les retours que nous avons à ce jour, les demandes sont supérieures aux prévisions

Il y a 10 clubs qui sont inscrits à la campagne. Ils sont les seuls à pouvoir participer à l'opération.

Il y a peut-être eu un manque d'informations autour de la proposition faite par Mac Donald's

- Indemnisation des clubs

Certains clubs souhaitent une indemnisation au même niveau que pour les professionnels qui s'élèverait à 35 €.

Il est convenu avec le bureau que les coupons assurance (5€) seront remboursés. Le bureau décide de réfléchir sur une indemnité correspondant à l'usure du matériel + défraiements. Le montant est à définir.

Il faut redéfinir clairement la convention en comparaison au bilan à ce jour avec Mac Donald's.

Le bureau s'interroge sur la quantité de coupons déjà vendus ou en prévision. Un courrier devra être rédigé par le secrétariat général pour interroger les clubs et les professionnels inscrits sur les différentes questions en suspens (nombre de coupons écoulés, prévus).

Il faudra, une fois toutes les informations en notre possession, définir les indemnisations pour chaque intervenants (clubs / pros).

## 3. Service Civique

- La Fédération a obtenu un agrément service civique. Il est valable pour toutes les structures déconcentrées.
- Deux fiches missions ont été créées et validées : environnement et handicap.
- Un poste est pourvu pour l'environnement (en Dordogne) et un pressenti pour la mission « handicap » : inventaire des cavités adaptées aux pathologies.
- L'information a été diffusée au niveau des camps jeunes.
- Continuer les groupes d'intérêts auprès des camps jeunes, voir pour l'étendre aux STAPS. En faire part à Patrick Rousseau, à un CTN ou un élu
- Claire LAGACHE doit faire une relance au niveau des clubs, courant août, ainsi qu'un point d'expertise avant son départ.
- Une information complète et détaillée peut être consultable sur <http://www.ffspeleo.fr/devenir-employeur-246.html>

## 4. Convention BEAL

CENTRE TERRE : demande une dotation pour l'expédition nationale Ultima Patagonia.

A ce jour, il n'y a pas eu de dotations attribuées pour le congrès national en mai et pour l'expédition nationale 2016.

L'expédition Ultima Patagonia demande une dotation de cordes pour l'expédition nationale 2017.



Le Président fait le point avec la co.com sur les dotations BEAL afin de répondre à la demande des organisateurs de l'expédition.

#### **5. Consultation CNOSF – délivrance diplôme de niveau IV**

Tous les diplômes sont classés suivant la nomenclature européenne de 5 à 1.

BP = niveau 4 (BAAC) - Animateur.

DE = niveau 3 (Licence) (expert) entraîneur

DES = niveau 2 (Master) (directeur de structure)

Reste de BAPAT (qui est amené à disparaître) Niveau 5 (animation)

La filière professionnelle en spéléologie démarre au niveau 3 - DE. Il existe également un DES.

Il n'existe pas de niveau 4 en spéléologie (animateur).

Faut-il un BP (animateur) en spéléo ? L'enquête sur l'analyse de la demande doit démarrer avec le Pôle Ressources National Sport Nature. Cette étude nous permettra de vérifier si toutes les situations professionnelles sont couvertes.

Eric ALEXIS prépare une fiche récapitulative sur le sujet.

#### **6. Structures artificielles**

Un inventaire de toutes les structures artificielles existantes, au niveau national est nécessaire.

Il est possible d'obtenir les informations et recommandations concernant les structures SAS, sur le site fédéral : <http://ffspeleo.fr/groupe-d-etude-technique-29.html>.

Le CRESP de Toulouse a un projet de structure intermédiaire, un pan vertical qui serait installé sur la structure existante : façade amphithéâtre (scellement + casquette + projecteur...)

#### **7. DTN:**

- Point d'avancement : nouveau Directeur Technique National

2 candidatures sont connues à ce jour :

- Didier CAILHOL : actuellement, délégué à la FSE et président de la commission environnement en phase transitoire (sur contrat de droit public)
- Jean Luc HABECKER (évaluateur de la FFS auprès du ministère, ancien spéléo et canyon)

La création d'une commission spéciale pour le recrutement avec un avis consultatif, le nombre ainsi que les membres seront définis par le président de la FFS.

Les dates butoirs ne sont pas encore définies, en principe les candidats seront convoqués mi-septembre, pour une prise de poste fin septembre début octobre.

- Présentation et rôle de chaque CTN

Un document est mis en annexe avec ces informations à ce jour.

Il faudra redéfinir avec le nouveau DTN les rôles et le mode de fonctionnement des CTN, sachant que des changements à court terme vont modifier la structure existante.

Plusieurs candidats se présentent pour le remplacement des CTN qui partiront prochainement.

Olivier Caudron est sur liste d'attente pour l'obtention du poste de CTN en remplacement de Claire LAGACHE.

Vincent Biot passera le prochain concours dans le courant de l'année 2016.



Damien CHIGOT, professeur d'EPS, a un profil intéressant, il accepterait le poste en détachement. Sa candidature sera étudiée avec le prochain DTN, il pourrait remplacer José MULOT.

Florence MERLET, gendarme au PGHM, passe le concours de niveau « Cadre A » au niveau cadre A

#### **8. DA - Directeur Administratif:**

Il est nécessaire de prévoir la coordination des salariés du siège dans la lettre de mission du DTN et de lui verser une indemnité de sujétion, il pourra lui être remis une attestation de versement. Contrairement à ce qui a été fait avec Eric ALEXIS, il ne sera pas nécessaire de signer un contrat de travail. Il est prévu que l'indemnité de sujétion soit soumise à la CSG.

#### **9. Collège II**

Les représentants du collège II sont élus directement au niveau national par les membres agréés selon les dispositions définies dans le règlement intérieur de la FFS à raison d'un représentant par tranche entamée de cinquante licenciés par l'intermédiaire des membres agréés sans pouvoir dépasser 20 % du nombre total de représentants à l'assemblée générale. Chaque représentant dispose d'une voix.

A ce jour, il est convenu que la licence fédérale « Collège II » enregistrée par un professionnel est fixé à 5 Euros.

Le code du sport dit que pour toute licence vendue, la RC doit être inclus dans la licence. Le montant de la RC se trouvant dans les 5 Euros, pas encore négocié avec l'assureur mais pourrait être équivalent au montant de la RC des assurances initiation.

Une discussion s'engage sur la disparité entre la licence « collège II » et la licence « membre de club ». Les services proposés (stages, etc.) ne peuvent pas être identiques au vu de la différence tarifaire.

Action à mener :

- Contrat d'assurance RC des professionnels : trouver des tarifs plus compétitifs à leur proposer. Dominique LASSERRE a engagé les négociations.
- Soumettre l'offre négociée aux professionnels dès qu'elle sera obtenue
- Mettre en place les premiers « collège II »
- Donner accès aux professionnels sur "Avens", pour l'achat des licences
- Une journée de formation sur le contrat d'assurance sera organisée : en présence des membres du bureau, de Dominique LASSERRE, du salarié référent des assurances et de Madame DE BORTOL de Gras Savoye.

#### **10. Emprunt pour les travaux au siège**

Notre contribution aux travaux de ravalement de façade est de 63 k€.

L'Assemblée Générale a donné son aval pour que nous puissions engager un emprunt pour financer les travaux. Le Président, Gaël KANEKO est le représentant légal pour toute question de copropriétés, d'emprunts, d'ester en justice.

Le dossier complet est disponible sur le porte-documents. La banque nous fera une proposition la semaine prochaine.

#### ***Point sur les finances et les placements fédéraux :***

A ce jour nous avons 436 k€ de trésorerie, dont :

- 77 k€ placés sur le livret A
- 77 k€ placés pour le prix HAMMEL, ce sont les intérêts qui abondent le prix Hammel,



- 20 bons de caisses de 10 k€ chacun, pour couvrir les financements :
  - o du CIMS,
  - o du procès aux prud'hommes,
  - o du congrès de Lyon 2021.

Le président prendra rendez-vous avec Monsieur Arnaud GRAND, directeur du Crédit Mutuel, pour se présenter.

### **11. Centre interprétation**

Les personnes qui gèrent le projet au sein de la Fédération sont : Laurence TANGUILLE, Didier CAILHOL, Vincent BIOT, Yves CONTET (président CSR Rhône-Alpes).

Point sur le dossier :

- La mairie de Saint Remèze (07) nous propose d'accueillir le CIMS, il faudra prendre contact avec pour connaître leurs intentions
- Atemia est le cabinet qui anime le projet "modules Immersifs"
- Il faut décider si la FFS engage de nouvelles dépenses pour le temps de travail d'Atemia et dans quelle mesure. Quel est le coût de leur prestation ?
- Il faut trouver des « sponsors » (région, etc.)
- Prise en charge et vote au conseil d'administration du groupe de travail sur le CIMS
- Vote du choix des modules par le conseil d'administration

100 k€ sont prévus sur le projet et un peu moins de 40 k€ sont déjà consommés sur les différentes études.

Les membres du bureau demandent à avoir plus d'informations et demande au secrétariat de déposer le dossier complet sur le porte-documents.

Vincent BIOT continuera à suivre le projet. Laurence TANGUILLE poursuit son investissement. Le groupe n'est pas fermé. Ce dossier devra être présenté au conseil d'administration.

### **12. Motion contre le projet d'extension de la carrière de Sorrèze**

Une lettre a été signée au nom de la Fédération mais nous considérons qu'au niveau du CSR et de Didier Cailhol :

- il y a un bon suivi et une bonne expertise,
- ces intervenants sont suffisants.

Didier CAILHOL ne nous a pas transmis un point sur ce dossier, nous considérons ce dossier clos.

### **13. Donation SCLQ**

Le dossier est en cours de constitution.

### **14. Courrier Pierre CARLIER (Clan spéléo Pontoisin)**

Après lecture de l'article, il sera publié dans le prochain Spelunca.

### **15. Renouvellement de la convention avec notre avocat**

L'avenant ayant pris fin au 31 mai 2016, il faut renouveler le contrat au plus vite, jusqu'en décembre 2020.

Sachant que le prévisionnel est de 6 k€, mais que la convention est de 2400 €HT par an. Selon le règlement financier, il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offres.



*Voir article du règlement financier ci-dessous.*

#### **7.4 - Les contrats**

##### **7.4.1 - Règles de mise en concurrence**

*Les investissements ou achats de services supérieurs à 2 500 euros doivent faire l'objet d'une mise en concurrence. Celle-ci consiste à consulter au moins trois fournisseurs pour une prestation ou une fourniture. Le choix se fait sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Au-delà de 10.000 euros, la consultation est faite sous la responsabilité du Trésorier.*

#### **16. CLAP : location de la salle de réunion du siège le lundi et le jeudi**

Une convention est signée avec cette association jusqu'au 31 août 2016. Cette dernière sera renouvelée. Le bureau demande à ce qu'un message soit diffusé dans la salle à l'attention de tous les utilisateurs, car des dégradations ont été constatées.

#### **17. Médailles FFS/SNPSC**

Il faudra lancer la production des médailles et le mettre au vote pour le prochain conseil d'administration. Elles n'auront que le logo de la Fédération et seront accompagnées du diplôme et livret mentionnant la FFS.

#### **18. JNSC (Projet fédéral ; outil de communication)**

Bilan depuis quelques années :

L'objectif premier est de se faire connaître au grand public, ce qui est réussi.

Point négatif : Faible retour sur les licences.

L'objectif premier du JNSC est à rappeler aux clubs. Il faut définir la qualité de la prestation notamment sur la qualité des équipements proposés.

#### **19. Manifestation Vital Sport**

L'évènement est organisé par Decathlon. Le sujet est en discussion à la CoCom, le projet de participation sera présenté au prochain conseil d'administration.

#### **20. Karsteau**

Une convention de financement entre la FFS et le CSR Aquitaine a été signée et prévoit les modalités de financement et de déploiement du projet de programme de centralisation des données spéléométriques que nous avons délégué au CSR Aquitaine.

Joël ROY, CDS40, revient vers José PREVOT et nous referons un point à la prochaine réunion du conseil d'administration.

#### **21. SPELUNCA**

- GAP : les lettres d'accréditation qui sont déjà rédigés pour la régie publicitaire de Spelunca et Karstologia doivent être envoyées à l'imprimeur. Gaël KANEKO demande que ces courriers soient validés par la CoCom.
- José PRÉVÔT ayant discuté avec le responsable de GAP aurait une idée de tirage "spécial grand public" : dossier à suivre.
- Format numérique : demande à la commission communication et la commission publication pour lancer une étude de marché pour connaître le prix de revient d'une version dématérialisée



- Pour la Fédération, selon la cocom: le prix serait de 10k € pour la version papier + 100€ pour la version numérique par numéro.
- Spelunca en anglais : nous n'avons pas la ressource pour pouvoir traduire tout Spelunca en anglais. Le projet est de sélectionner les meilleurs articles et de les mettre en version numérique. Le risque de ce choix est d'avoir des personnes qui s'opposent aux sélections.

Une réunion est à prévoir avec les commissions communication et publication.

## **22. Surveillance de l'accidentologie en canyon.**

Nous demandons à l'EFC de travailler à la création d'une base de données « accidents canyon » concernant les pratiquants de toutes origines, mise à jour automatiquement par l'ensemble des corps constitués et des fédérations.

## **23. Mode de fonctionnement du bureau et du conseil d'administration**

- Mise en place méthode de travail
- Forum privé :  
La secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe décideront des sujets à débattre sur le forum (le support est validé : « google groupe »)  
La synthèse des sujets sera demandée (à un membre désigné par les secrétaires générales), le temps de débat sera de 15 jours maximum (suivant les sujets et contraintes).  
Il sera testé pour les prochains mois avec le conseil d'administration et sera à valider à la prochaine réunion du conseil d'administration.
- Mail exchange/agenda du président (50€ par an) : Le bureau valide la demande pour que le président puisse synchroniser son agenda professionnel avec celui de la Fédération.
- Point sur listes fédérales :  
Il sera demandé, par le DTN, l'avis de la comptable quant à sa présence sur la liste : [finances\\_federales@ffspeleo.fr](mailto:finances_federales@ffspeleo.fr).
- Vanessa BUSTO demandera à l'informaticien, un retour d'activité, sur l'ensemble des listes, pour actions ultérieures à décider par le bureau.
- Afin d'impliquer les régions, le bureau utilisera en priorité la liste « cadecomreg » à l'inverse de « cadecom ».
- Faire en sorte que chaque président de région passe au moins une fois dans un conseil d'administration.
- Le bureau décide de mettre Jean-Pierre HOLVOET sur liste conseil d'administration « ca@ffspeleo.fr ». Vanessa BUSTO lui enverra un email lui proposant de l'inclure sur la liste « ca » et sur les sujets importants.
- Indicateurs et statistiques mensuels par Bernard LIPS : le bureau considère que c'est un élément de pilotage nécessaire.
- Le bureau demande à Bernard LIPS d'expliquer son commentaire "Voilà plusieurs années que je propose de définir une "fourchette de trésorerie moyenne raisonnable" et ses attentes, au prochain conseil d'administration.
- Un membre du conseil d'administration pourra demander une avance sur note de frais, si la demande a été validée par le bureau préalablement.



- Image des élus : commande de produits FFS pour les membres  
Quid que la FFS paye ces chemises pour représentation aux membres du conseil d'administration.  
La question sera posée à la co com.

#### **24. Féminisation**

- Rapport des femmes en spéléo dans le monde et sur leur intégration : Spelunca Mémoires spécial ; prochain Cahier de l'EFS par Bernard CHIROL, grand électeur CSR RA / Pdt Commission Histoire UIS. 50 pages de texte et presque' autant de photos. Environ 150 femmes citées et 40 pays concernés.)  
Le bureau analysera son texte et en discutera via le forum.
- Dossier labellisation - public Femmes CNOSF : à traiter ultérieurement

#### **25. Les commissions et délégations**

Validation texte et mise en ligne de l'appel à candidature des présidents de commissions

##### *Commission Communication*

- Lister les rôles et tâches qui incombent à la commission communication
- Définir le type de communication Fédérale. Exemple : formations, stages....

##### *Commission Médicale*

- La commission médicale besoin d'un ordinateur dans le cadre de leurs études, c'est un cas spécifique et justifié (compatibilité cardio fréquencesmètre). Le bureau valide cet achat.
- Nouvelle loi (décret) sur le certificat médicale :  
Le DTN et Jean-Pierre BUCH nous donneront les informations sur ce point.  
Intégrer cette information dans le cadre de la campagne d'adhésion 2017 (mi-sept 2016)
- Didier CAILHOL fait une étude sur les conditions de pratique dans le CO2 (point par mail sur le sujet)

##### *Commission Assurance :*

Délégué assurance : Dominique LASSERRE se propose pour continuer. Le bureau valide cette proposition.

##### *UIS :*

- Gestion congrès international UIS : il faut ajouter une ligne au budget
- A l'International : convention avec d'autres pays à développer (à voir avec la CREI)

##### *EFC :*

Le président a démissionné, mais le remplacement par le président adjoint n'a pas été validé par le conseil d'administration.

Il faut lancer un vote électronique au conseil d'administration pour valider le fait que Lionel Aubriot est le président intérimaire, au moins jusqu'à la prochaine élection des commissions

#### **26. Projet fédéral**

Travail à faire en amont :

##### a) Contenu de la démarche :

- Envoi d'un mail type sur la liste « cadelcomreg » signé du président et contenant le questionnaire.
- Le bureau demandera l'implication des membres du conseil d'administration pour le suivi du questionnaire.





- Ainsi les présidents des CSR et des Commissions seront appelés par un membre du conseil d'administration volontaire pour un entretien et ils feront un point sur les réponses du questionnaire. Le membre du conseil d'administration fera une synthèse dans le fichier type des réponses
- Toutes les synthèses seront analysées par le bureau et présentées au conseil d'administration de Septembre

#### b) Procédure

- Le bureau d'octobre travaillera sur le projet à partir des débats menés en conseil d'administration de septembre.
- Le conseil d'administration de décembre validera une mouture du projet qui sera présenté pendant les réunions de grandes régions début 2017.
- Le président présentera le projet en réunion de présidents de région.
- Avant le conseil d'administration de mars : valider le projet fédéral à présenter en assemblée générale. Le bureau travaillera sur le sujet suite aux réunions de grandes régions.

c) Le pilotage général sera fait par Gaël KANEKO

### 27. Planning réunion fédéral 2017

Réunion téléphonique du bureau: 16 Août (pour préparation du conseil d'administration)

Réunion conseil d'administration : 10-11 Septembre 2016 à Lyon

Réunion bureau : 29-30 Octobre 2016 à Lyon

Réunion téléphonique du bureau: 15 novembre 2016

Réunion conseil d'administration : 3-4 Décembre 2016 à Lyon (travailler le projet fédéral)

Réunion des présidents de région: (à organiser en Septembre 2016) pour Janvier 2017

Réunion grande région Nord-Est : 7 Janvier 2017 (8 Janvier, coupler avec la réunion de bureau)

Réunion grande région Nord-Ouest : 21 Janvier 2017 (voir pour définir date AG)

Réunion grande région Sud-Ouest : 4 février 2017

Réunion grande région Sud-est : 11 février 2017

Réunion téléphonique du bureau: 15 février 2017

Réunion conseil d'administration : 4-5 Mars 2017

Réunion Bureau : 29-30 Avril 2017

Réunion conseil d'administration : 3 Juin 2017

Assemblée générale : 4 Juin 2017

Réunion conseil d'administration : 5 juin 2017

Réunion Bureau : 1-2 Juillet 2017

Réunion téléphonique du bureau : 29 Août 2017

Réunion conseil d'administration : 16-17 Septembre 2017

Réunion du bureau: 21-22 Octobre 2017

Réunion téléphonique du bureau : 15 Novembre 2017

Réunion conseil d'administration : 2-3 Décembre 2017

### 28. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2016 (déposé sur le drive)

Ce point est différé. Le bureau se donne dix jours de corrections et ensuite le soumettra au conseil d'administration et aux grands électeurs qui pourront l'amender. Ensuite, après insertion des corrections, le vote pour la validation du procès-verbal sera lancé.

### 29. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 2016

Ce point est différé. Le bureau se donne dix jours de corrections et ensuite le présentera au conseil d'administration qui pourra l'amender. Ensuite, après insertion des corrections, le vote pour la validation du procès-verbal sera lancé.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



### 30. Questions diverses

Pas de questions

